



CENTRE de YOGA
Hatha Yoga – Vinyasa – Pranayama – Méditation – Mantras

Réservation Stage de Yoga avec Christophe MILLET

A renvoyer à : **L'Ecole du Souffle** - 28 bis avenue du général Leclerc - 17000 La Rochelle - France

Nom et Prénom	
Adresse complète	
E-mail	
Téléphone portable	
Date de naissance	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>
Styles de Yoga	
Années de pratique	
Problème à signaler	
Professeur de Yoga	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Je réserve pour le stage (indiquez la date-jour-mois-année) duau
TARIFS : Je paye la totalité du stage soit.....€

- par chèque à l'ordre de Mr MILLET en espèces sur place à l'Ecole du Souffle
- paiement en ligne sécurisé sur le site Ecole du Souffle via la billetterie Weezevent
- par virement bancaire : envoyer un mail à info@ecole-du-souffle.com
- je désire un lit (25€ la nuit à l'EdS ou chez l'habitant dans le quartier- places limitées - paiement à part et sur place)

🌀 **Réservation-Inscription** : elle est confirmée à la réception de votre versement intégral. Inscription dans l'ordre de réception. Vous basculez en liste d'attente lorsque le stage est plein.

- * Les chèques ne sont pas encaissés avant la **validation** du stage.
- * Le stage est **validé** quand le nombre de participants minimum est atteint (6 mini et 20 maxi). Suivre l'information sur le site web.
- * En cas d'annulation de la part de l'Ecole du Souffle, les sommes versées seront remboursées ou vos chèques détruits si pas encaissés.

🌀 **Annulation de la part du stagiaire** : elle est recevable par e-mail uniquement : Remboursement sur le montant total réglé si votre annulation intervient :

- * Plus de 60 jours avant le début du stage, 80% de remboursement.
- * Du 31ème au 60ème jour avant le début du stage, 50% de remboursement.
- * Du 0 au 30ème jour avant le début du stage, aucun remboursement ne sera consenti.

🌀 **Assurance** :

- * Vous prendrez soin d'être couvert par votre compagnie d'assurance personnelle (responsabilité civile)
- * La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en aucun cas pour tout préjudice corporel ou matériel.

Je déclare avoir pris connaissance et avoir accepté de manière inconditionnelle les présentes Conditions Générales D'inscription-réservation.

Date et Signature.

Les arrhes

Vous les perdez en annulant une commande ou en vous désistant. Rien ne vous oblige cependant à exécuter le contrat.
Les arrhes sont donc un moyen de dédit. L'article 1590 du code civil prévoit en effet que si c'est l'acquéreur qui se dédit, il perdra les arrhes versées.